

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## PLAN 3B - REGLEMENT GRAPHIQUE Plan d'ensemble de la commune - 1/10 000°

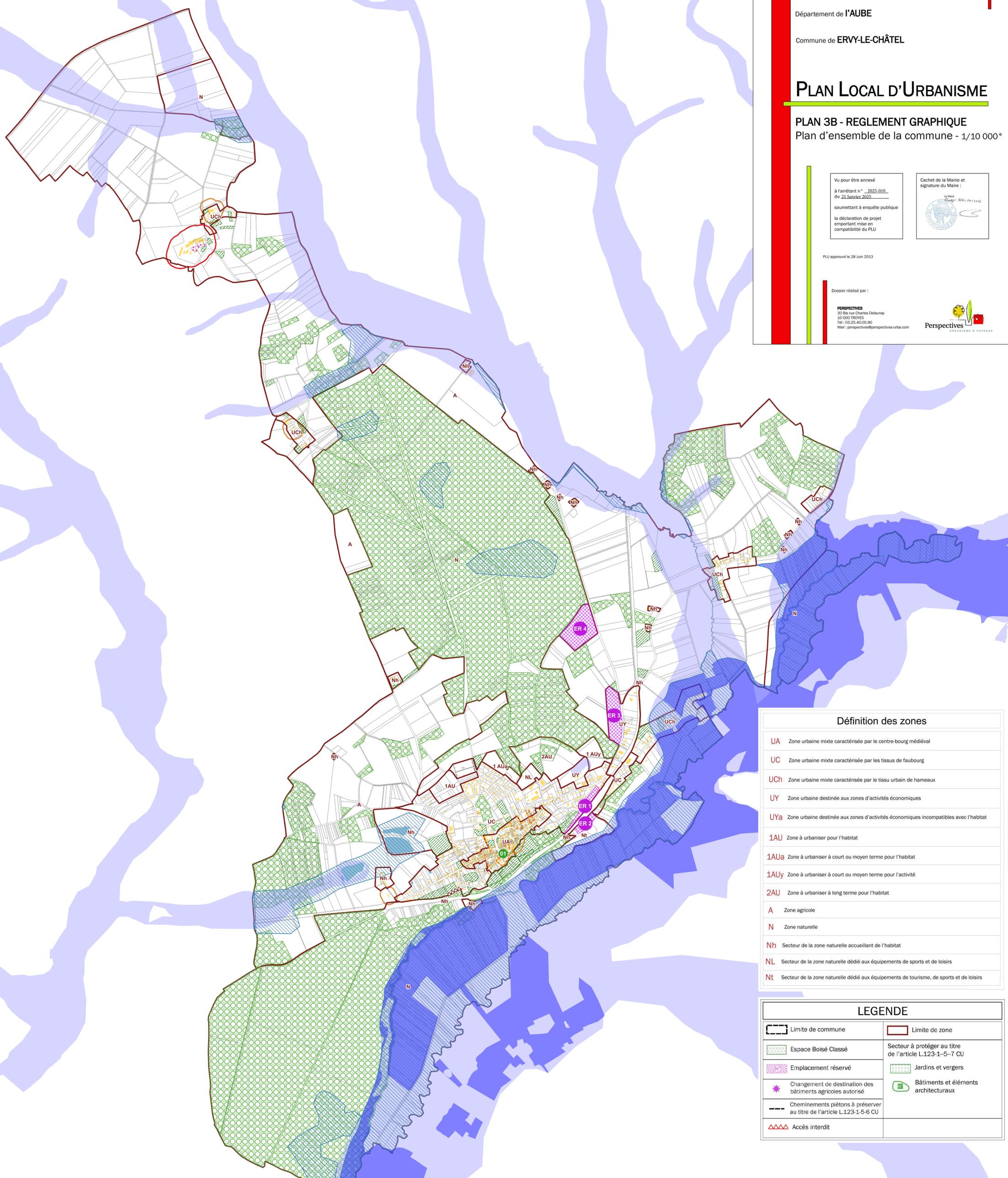
Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 2025-010  
du 21 Janvier 2025  
soumettant à enquête publique  
la déclaration de projet  
emportant mise en  
compatibilité du PLU



PLU approuvé le 28 Juin 2013

Dossier réalisé par :

**PERSPECTIVES**  
30 Bis rue Charles Delaunay  
10100 TROYES  
Tel : 03.25.40.05.90  
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



### Définition des zones

<b>UA</b>	Zone urbaine mixte caractérisée par le centre-bourg médiéval
<b>UC</b>	Zone urbaine mixte caractérisée par les tissus de faubourg
<b>UCh</b>	Zone urbaine mixte caractérisée par le tissu urbain de hameaux
<b>UY</b>	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques
<b>UYa</b>	Zone urbaine destinée aux zones d'activités économiques incompatibles avec l'habitat
<b>1AU</b>	Zone à urbaniser pour l'habitat
<b>1AUa</b>	Zone à urbaniser à court ou moyen terme pour l'habitat
<b>1AUy</b>	Zone à urbaniser à court ou moyen terme pour l'activité
<b>2AU</b>	Zone à urbaniser à long terme pour l'habitat
<b>A</b>	Zone agricole
<b>N</b>	Zone naturelle
<b>Nh</b>	Secteur de la zone naturelle accueillant de l'habitat
<b>NL</b>	Secteur de la zone naturelle dédié aux équipements de sports et de loisirs
<b>Nt</b>	Secteur de la zone naturelle dédié aux équipements de tourisme, de sports et de loisirs

### LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Secteur à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7 CU
Emplacement réservé	Jardins et vergers
Changement de destination des bâtiments agricoles autorisé	Bâtiments et éléments architecturaux
Cheminements piétons à préserver au titre de l'article L.123-1-5-6 CU	
Accès interdit	